Mis en ligne le 05/01/2024 à 09h09
REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20231218-DEL20231218

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 17 décembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. TOLOS), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Ariane BEWEN-BUTAVAND, Martial MAUGER (P. M. QUIVRIN), Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE A INSCRIRE AU BP2024

DEL20231218_10	Présents : 24	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :28	Pour : 28	Contre :

Rapporteur : Mme Poleyn - VU en C° finances du 14/12/2023

Forme d'aide financière consentie par la collectivité à des personnes morales de droit privé poursuivant une mission d'intérêt général, les subventions conservent un caractère précaire et sont accordées de manière discrétionnaire par la collectivité en fonction de sa politique sportive, culturelle et humanitaire, et en fonction de ses moyens budgétaires.

Les orientations budgétaires de l'année 2024 ont prévu un maintien des aides au même niveau que l'an passé.

Aussi, conformément à l'article L2311-7 du CGCT, qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget », **le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité**

- De voter l'attribution des aides et subventions telles que présentées dans le tableau ci-après :

détail des votes :

désignation	Proposition 2024	Présents	Pouvoirs	Abstentions	Exprimés	Pour	Contre
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - COMPTE 65748 (ex6574)							
Flocage/matériel	6000€	24	4		28	28	
TOTAL	6000€						
Aides diverses fléchées - compte 65134 (ex58822)							
AIDE A L'ACHAT DE VELO ELECTRIQUE	9 000,00	24	4		28	28	
AIDE A LA RENOVATION DE FAÇADE	50 000,00	24	4		28	28	
AIDE AU BAFA-BAFD	1 500,00	24	4		28	28	
APPEL A PROJETS - J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM RIVA-BELLA	10 000,00	24	4		28	28	
ARGENT DE POCHE	500,00	24	4		28	28	
BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE	4 000,00	24	4		28	28	
TOTAL	75 000€						

- D'inscrire au budget les montants correspondants au chapitre 65 (articles 65134-aides, 65748-subventions de fonctionnement aux personnes, associations et organismes de droit privé) ;

Mis en ligne le 05/01/2024 à 09h09
REÇU EN PREFECTURE
le 29/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-211404884-20231218-DEL20231218

- D'autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires à la liquidation de ces subventions, étant entendu que le versement de ces subventions sera conditionné à la présentation du compte rendu financier, du budget et des comptes 2023 de l'association concernée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.
Le registre dûment signé,
LE MAIRE

Mairie de Ouistreham - Calvados

Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le